



Procès-Verbal

Commission Régionale des Délégations

Réunion du lundi 12 juillet 2021

Président : M. LONGERE Pierre

Présent : M. HERMEL Jean-Pierre.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard
Tél : 06-32-82-99-16
Mail : lraf.ooluneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel
Tél : 06-82-57-19-33
Mail : brajond@orange.fr

DOSSIERS DELEGUES FEDERAUX

A réception des dossiers transmis par la CFDN, ceux-ci doivent être renvoyés à la FFF et non à la ligue.

DELEGUES REGIONAUX STAGIAIRES

Le Conseil de Ligue du 10 juillet 2021 a validé les candidatures suivantes : MM. AARAB, CHEVRIER, DEBLIQUIS, MAMMERI et MONTALBANO, pour la saison 2020/2021 en qualité de Délégué Régional Stagiaire.

INDISPONIBILITES :

Les délégués régionaux doivent transmettre dès à présent leurs indisponibilités pour Août « et Septembre 2021 au service compétitions : competitions@laurafoot.fff.fr.
Reçu : indisponibilités de M. MONTMAYEUR.

RAPPORTS 2021/2022

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « mon espace FFF ») pour toutes les compétitions.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels

agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que le nom et prénom complet des joueurs avertis ou exclus.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 2h00 avant le match (N3) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche puis s'assurer que le protocole sanitaire soit respecté.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

Port du masque : **OBLIGATOIRE** pour les délégués pendant la durée de leur mission.

COURRIER RECU :

- **FFF** : Copie courrier à Mme SPATARI et MM. CIVET et SUSSEY - Convocation à la F.F.F. le 27 août 2021 pour tests et entretien.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance